

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022
RÉSOLUTION n° 2022 – 30

**Approbation de la méthode de comptabilité analytique
de l'Office national des forêts**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 55 ;

Vu le contrat État-ONF (2021-2025) et notamment son orientation stratégique 4 ;

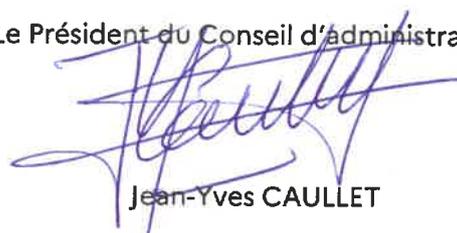
Vu la communication n° 2020-09 du 25 juin 2020 relative à la refonte de la comptabilité analytique de l'Office national des forêts ;

Entendu l'avis du comité d'audit du conseil d'administration et après en avoir délibéré ;

Article unique

Le Conseil d'administration approuve la méthode de comptabilité analytique de l'Office national des forêts.

Le Président du Conseil d'administration,



Jean-Yves CAULLET